INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, mardi le deuxième jour du mois d'avril deux mille dix-neuf, à **10:30** h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame

-Christian Ouellette, Maire - Ville de Delson

-Michel Leblanc, Conseiller - Ville de Sainte-Catherine

-Johanne Di Cesare, Conseillère - Ville de Saint-Constant

formant le Quorum sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

19-04-30 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par M. Michel Leblanc et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté et résumé comme suit, mais en y ajoutant le cas de force majeure au varia:

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 mars 2019.
3.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 mars 2019.
4.- Approbation des comptes à payer
5.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 5 avril 2018.
6.- Présentation du rapport financier 2018.
7.- Adjudication du contrat pour les analyses de laboratoire.
8.- Présentation du rapport d'Aquatech annuel 2018 et février 2019.
9.- Varia - déficiences aux projet PTMOBC et FCCQ
- cas de force majeure
10.- Question du public.
11.- Levée de l'assemblée.

19-04-31 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 5 MARS 2019.

Après délibération, il est proposé par M. Michel Leblanc, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2019.

19-04-32 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 22 MARS 2019.

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par M. Michel Leblanc et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 22 mars 2019.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

19-04-33 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Johanne Di Cesare, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de $ 353,975.00 et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de $ 9,593.50 pour un montant total de $ 363,568.50

19-04-34 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 27 mars 2019, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

19-04-35 RÉCEPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018.

Le Secrétaire-trésorier présente et soumet pour dépôt le rapport financier de la Régie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport du Vérificateur préparé et commenté par la firme Michel Beaulieu, CPA, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

Le Conseil d'administration ayant pris connaissance de l'exposé du rapport financier 2018, ainsi que le rapport du vérificateur à cet effet, et demande que lesdits rapports soient déposés au Ministère des Affaires municipales et habitation ainsi que parmi les archives de la Régie.

19-04-36 ADOPTION D'UNE SOUMISSION SUR INVITATION - APPEL D'OFFRES #19-01 CONCERANT LES ANALYSES DE CONTROLE - LABORATOIRE.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions sur invitations (appel d'offres #19-01) ont été demandés le 5 mars et que le 21 mars 2019, suite à une ouverture publique la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	1 an
Environex	----- $
Maxxam Analytique Inc.	73,994.75$

CONSIDÉRANT que l'offre d'Environex a due être retournée, puisqu' acheminée après l'ouverture public des soumissions.

CONSIDÉRANT la lettre de la firme Aquatech, en date du 21 mars 2019 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du plus bas soumissionnaire conforme;

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par Mme. Johanne Di Cesare et résolu unanimement:

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

De mandater Monsieur Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier afin d'appliquer l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* qui sans changer les conditions de l'appel d'offres permet de négocier à la baisse le prix avec le seul soumissionnaire conforme; et d'endosser le résultat si celui-ci s'avère convenable ou dans le cas contraire de reprendre le processus d'appel d'offres selon les conditions relative à la Loi et y décrire le libellé:

Le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie suivant l'évaluation du Secrétaire-trésorier accorde donc le contrat pour les analyses de contrôle à l'entreprise Maxxam Analytiques International Corporation, 889, Montée de Liesse, Ville Saint-Laurent plus bas soumissionnaire conforme, et ce pour un montant révisé à 72,570,21 $ (soixante-douze mille cinq cent soixante-dix dollars et vingt-un cents) toutes taxes incluses, le tout selon le devis d'appel d'offres #19-01 et la proposition financière modifiée le 9 avril 2019.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président ou le Vice-président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties

19-04-37 RAPPORT D'EXPLOITATION ANNUEL 2018 et FÉVRIER 2019.

La firme Aquatech donne communication et présentation des rapports d'exploitation couvrant l'année 2018 et le mois de février 2019. Le Conseil d'administration en prend connaissance et demande à ce que les rapports soient déposés parmi les archives de la Régie.

19-04-38 MISE A JOUR CONCERNANT LES DÉFICIENCES PTMOBC ET FCCQ.

L'entrepreneur Normec construction a complété la liste des correctifs à la liste des déficiences pour les items auquel il s'était engagés. Une inspection par Les services EXP est en cour afin de valider le tout.

La seule pompe alimentant le système de biométhanisation (PTMOBC) est tombé en bris mécanique nécessitant l'arrêt complet de l'usine de biométhanisation durant la semaine du 5 mars.

19-04-39 CAS DE FORCE MAJEURE

Tel que définie à l'article 6 de la politique de gestion contractuelle de la RAEBL:

La RAEBL étant une usine de traitement des eaux usées dont les activités s'apparentent à des activités industrielles, la présente politique n'empêche pas l'exercice des pouvoirs d'urgence dévolus au président de son conseil d'administration conformément à la Loi.

Ainsi dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux, le président peut passer outre aux présentes règles, et adjuger tout contrat nécessaire pour pallier à la situation. Toute dépense exécutée dans ce cas doit être justifiée par un rapport motivé au conseil à la première assemblée qui suit ladite dépense.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation
19-04-40

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par Mme. Johanne Di Cesare et résolu unanimement :

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Maire Président de l'assemblée	M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)